

Le Président,

H.E. António Guterres
Secrétaire général des Nations Unies
405 East 42nd Street
New York, NY, 10017
Etats-Unis d'Amérique

Paris, le 26 octobre 2021

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) soutient les dix principes du *Global Compact* des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de soutenir le *Global Compact* dans la promotion de ces principes, et allons faire une déclaration publique de cet engagement à nos parties prenantes et au public au sens large.

Nous nous engageons également auprès du *Global Compact* des Nations Unies à participer notamment à la protection de l'environnement et à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Afin de poser des améliorations à la régulation professionnelle de la publicité au regard de propositions portées par la *Convention citoyenne pour le climat* ainsi que par le Rapport sur la publicité et la transition écologique de Messieurs Libaert et Guibert, et par Madame la Ministre de la Transition Écologique, Barbara Pompili, l'ARPP, avec toute l'interprofession qu'elle représente, a pris **cinq engagements sérieux, concrets et robustes** pour renforcer encore l'efficacité de la régulation du secteur de la publicité et le fonctionnement du dispositif de régulation professionnelle de la publicité concertée avec la société civile :

- **Engagement N°1 – Création d'un nouveau collège des représentants de la société civile au sein du Conseil d'administration de l'ARPP** : ouverture de la gouvernance de l'ARPP par la création d'un nouveau collège des représentants de la société civile au sein du Conseil d'administration, composé de trois personnalités représentant respectivement les associations de consommateurs, environnementales et sociétales, membres du Conseil paritaire de la publicité (CPP) ;

- **Engagement N°2 – Amélioration de l’efficacité du Jury de déontologie publicitaire (JDP)**, notamment par le renforcement de la procédure d’urgence et un traitement plus rapide des plaintes ;
- **Engagement N°3 – Renforcement du contrôle des principales campagnes publicitaires nationales comportant une allégation environnementale**, quel que soit le support de diffusion utilisé ;
- **Engagement N°4 – Présentation annuelle d’un rapport – tous sujets, tous supports – par l’ARPP rendant compte de ses activités devant le Parlement et au Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;**
- **Engagement N°5 – Organiser des Forums** pour mettre en place des échanges entre les instances associées et des associations ou experts non représentés au sein du dispositif de régulation professionnelle de la publicité.

Nous convenons que l’une des obligations qui conditionne notre participation au *Global Compact* est la publication d’une Communication sur l’Engagement (COE), décrivant les efforts consentis par notre organisation pour soutenir la mise en œuvre des dix principes et nous engager aux côtés du *Global Compact*.

Nous soutenons la responsabilité publique et la transparence, par conséquent nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai de *deux ans maximum* à compter de notre date d’adhésion, et par la suite *tous les deux ans*, en conformité avec les directives pour les Communications sur l’Engagement du *Global Compact*.

Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire Général, d’accepter l’expression de notre profond respect.



Monsieur François d’Aubert
Ancien Ministre
Président de l’ARPP